

# UNSA Territoriaux Réunion



Saint-Denis, le 30 avril 2020

**Monsieur le Président de Région**

**Hotel de Région Pierre Lagourgue**  
**Avenue René Cassin**  
**97490 Sainte-Clotilde**

**N/Réf. : URR09-2020**

**Objet : COVID 19 - Modalités de déconfinement des Conservatoires régionaux**

Monsieur le Président,

Le SNEA (Syndicat National des Enseignants Artistiques de l'UNSA) nous a fait parvenir une fiche de recommandations que je vous invite à intégrer dans le processus de décision de réouverture totale ou partielle des conservatoires régionaux.

En effet, un déconfinement progressif est annoncé pour le 11 mai. Si pour l'Education nationale, des négociations ont lieu pour l'ensemble du territoire avec les organisations syndicales et les représentants des parents d'élèves, il n'en est rien pour les enseignements artistiques. Ces derniers sont de la responsabilité des employeurs locaux, collectivités ou associations. Par ailleurs, contrairement à l'Education nationale, chaque discipline, chaque famille d'instruments est soumise à des spécificités qui, dans le contexte sanitaire actuel, nécessitent toute l'attention des employeurs. Les employeurs sont responsables de la sécurité de leurs agents ou salariés.

**Ce sont les CHSCT** qui doivent pouvoir déterminer la possibilité ou non de réouvrir progressivement les établissements d'enseignement artistique, tenant compte des réalités locales et des préconisations sanitaires nationales.

Dans ce contexte sanitaire et en fonction des connaissances confirmées scientifiquement, nous savons que :

- ➔ Une désinfection quotidienne (à minima) des locaux doit être assurée (difficile pour les salles avec moquette)
- ➔ Une aération naturelle doit pouvoir s'effectuer dans les salles de cours. Les salles climatisées dont les fenêtres ne peuvent pas s'ouvrir ainsi que celles en sous-sol sont inutilisables.
- ➔ Des tests et des masques doivent être mis à disposition des enseignants (pas de test mis à disposition mais agents testés par du personnel médical)
- ➔ Du gel hydroalcoolique doit être fourni dans chaque classe pour les enseignants et les élèves.
- ➔ Pour la circulation des personnes, éviter autant que faire se peut le croisement des personnes avec une organisation des circuits au sein des bâtiments.

Mais les spécificités de chaque discipline nécessitent d'approfondir ces premières nécessités :

**UNSA REGION REUNION**

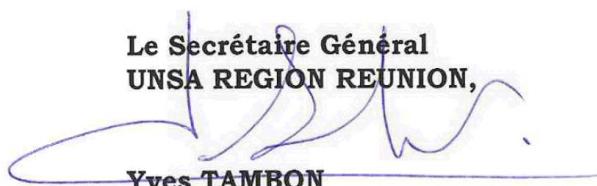
@ : [unsa.regionreunion@gmail.com](mailto:unsa.regionreunion@gmail.com)  
f : [unsaregion974.com](http://unsaregion974.com)  
t : 02 62 97 65 03



- ➔ **Cours collectifs**, comme pour la formation musicale ou les cours d'érudition, la distanciation physique doit être respectée. Nombre de salles sont trop petites ;
- ➔ **Interventions en milieu scolaire** (crèches-écoles primaires). Interactions permanentes avec les élèves. Parc instrumental partagé par tous. PRÉSENTIEL IMPOSSIBLE ;
- ➔ **Pratiques collectives** (orchestres - chorales): impossibilité de jouer ou chanter avec des masques. La distanciation est impossible. PRÉSENTIEL IMPOSSIBLE ;
- ➔ **Danse** : les mêmes règles d'hygiène préconisées pour les activités sportives doivent prévaloir. Si les salles permettent souvent une distanciation physique correcte, il n'en est pas de même des vestiaires ;
- ➔ **Chant** : mesures de distanciation et salles suffisamment grandes sont nécessaires. Pour ces trois familles, la propagation via les aérosols paraissant avérée et étant donné le peu d'études publiées à ce jour quant à leur contagiosité, les plus grandes précautions doivent être prises concernant toutes les disciplines pour lesquelles le port du masque est impossible ;
- ➔ **Instruments** :
  - Piano, orgue, clavecin : nettoyage du clavier et éventuellement du pupitre après chaque élève, avec une lingette désinfectante. Certains instruments ne supportent pas ces produits ;
  - Harpe : Impossible de désinfecter les cordes, les désinfectants étant abrasifs. Si l'enseignant a sa propre harpe, une harpe pour les élèves doit être mise à disposition, mais, ce sont les élèves qui prennent le risque ;
  - Cordes : il est impossible de désinfecter des instruments à cordes. Ils sont personnels. Mais les plus jeunes enfants ont besoin de la proximité physique des enseignants pour effectuer l'accord. Les masques sont de rigueur, ainsi que le nettoyage des mains systématique avant et après le cours pour l'élève et l'enseignant ;
  - Bois : le problème des anches est à régler. Les élèves doivent fournir leurs propres anches, les enseignants n'ayant pas à essayer, gratter ces éléments essentiels de l'instrument. Les règles de disposition et de séparation doivent suivre celles préconisées pour les cuivres ;
  - Cuivres : La projection de gouttelettes est ici évidente. La salle doit être suffisamment grande. L'élève et le professeur sont soit face à face, soit côté à côté, et il n'y a évidemment pas de masque. Une séparation transparente (film plastique) doit pouvoir être installée entre les deux. La taille de la salle est primordiale ;
  - Percussions : les baguettes doivent être strictement personnelles, mais il est difficile de ne pas mettre les mains sur les marimbas, vibraphones, et instruments à peaux digitaux dont la désaffection est impossible ;
  - Petits ensembles, musique de chambre : suivant les disciplines, avec les mesures barrière nécessaires (voir plus haut).

**Au vu de toutes ces contraintes sanitaires, l'enseignement à distance doit pouvoir être de mise jusqu'au retour à la normale.** La sécurité sanitaire des enseignants et du personnel technique et administratif doit pouvoir être assuré, il en est de votre responsabilité.

En vous remerciant des bons soins que vous apporterez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général  
 UNSA REGION REUNION,  
  
 Yves TAMBON